

CIRCULAIRE DE FORMATION D'ENCADRANT N°1: INITIATEUR-ENTRAINEUR FÉDÉRAL

⇒ **Responsable de la formation** : Mathieu CORDIER

Contact : mathcordier@hotmail.com ou 06 64 34 55 63

Date : 06 & 07 Octobre 2018

Lieu : Saint Avertin
Piscine de Saint Avertin rue de la haute Arche

Coût : 70 € (à l'ordre de la CRC FFESSM):

Fourniture :

- livret administratif de la formation
- DVD ENF
- Carte d'IEF

Horaires :

Le 06/10/2018 : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 20h00

Le 07/10/2018 : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Planning :

Samedi 06 octobre 2018 :

8h30 -9h00 : Administratif, Accueil

9h00 -12h00 : UC1 -> Connaissance de la vie Fédérale et de l'environnement règlementaire

13h30 -18h : UC2 -> Acquisition des savoirs et de compétences théoriques pour animer, construire et mener des séances de nage avec palmes face à différents publics

18 h00- 20h00 :UC5 -> Organisation pratique du Sauv'Nage » du CIAA

Dimanche 07 octobre 2018 :

8h30 -12h00 : UC3 -> Acquisition des savoirs et de compétences théoriques pour animer, construire et mener des séances de nage avec palmes face à différents publics

13h30 -17H30 :UC4 -> est à valider au sein de la structure du candidat (attestation en pièce jointe au présent dossier)

Prérogatives à l'entrée en formation :

- être âgé(e) de 16 ans
- être licencié(e) à la FFESSM
- être titulaire du RIFANAP

Constitution du dossier à remettre le premier jour de formation au responsable :

- Dossier d'inscription rempli
- Photographie d'identité (nom inscrit au verso)
- Photocopie de la licence (ou de l'attestation fédérale)
- Attestations du RIFANAP*
- Autorisation parentale pour les stagiaires mineurs*
- Règlement (à l'ordre de la CRC FSESSM):

ATTESTATION DE STAGE VALIDATION des 4 SEANCES PEDAGOGIQUES

FFESSM / CNNP

Nom du candidat : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

n° de licence FFESSM : Club

Validation d'encadrement de 4 séances nage avec palmes : (encadrement autonome ou non)

N°	Date	Ecole NAP	Loisirs	Entraînement	Compétition
1					
2					
3					
4					

L'attestation validée par le Président du club d'appartenance du candidat devra être fournie le jour de l'examen.

Attestation délivrée par :

Nom : Prénom :

n° de licence FFESSM : Club

Certifié exact

Fait à....., le

Signature et cachet du Président du club

Attestation module de compétence
“Réactions et interventions face à un accident de nage avec palmes”

Mme, Melle, M.*

Né(e) le

		Date	Cachet et signature du formateur
1	Connaissance du matériel		
2	Traitements des incidents bénins		
3	Mise en sécurité		
4	Coordination des opérations		
5	Evaluation des fonctions vitales		
6	Mise en œuvre des techniques		
7	Mise en œuvre Oxygénothérapie & D.S.A.		
8	Appel des secours		

La signature de cette attestation de compétence engage la responsabilité du moniteur qui certifie qu'il a lui-même constaté que le titulaire possède à ce jour les aptitudes définies dans les contenus de formation de ce module.

Les capacités de la compétence sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :

- un enseignant au minimum initiateur Nage avec Palmes, par ailleurs titulaire de l'AFPS plus AFCPSAM (PSE1 ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur ;

- un moniteur national de secourisme (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.

* Rayer les mentions inutiles

ATTESTATION de REUSSITE
à la compétence n° 3 du RIFANAP - Mise en sécurité de l'accidenté
FFESSM / CNNP

Nom du candidat : Prénom :

n° de licence FFESSM : Club

Initiateur-Entraîneur Fédéral de Nage avec Palmes

- Epreuve sans matériel ni lunettes : Réaliser un parcours aquatique

les titulaires du diplôme de MNS, du BEESAN, du BNSSA, en sont dispensés.

Sauter ou plonger du bord de la piscine, nager sur une distance de 25 mètres environ puis effectuer deux apnées de 20 secondes avec déplacement (la récupération est libre en surface) puis aller chercher un mannequin réglementaire (poids apparent de 1,5 kg à un mètre de profondeur) qui repose entre 2 m et 5 m de profondeur. Le remorquer en surface, le lâcher puis saisir un candidat simulant une victime et le remorquer sur 25 mètres, ses voies respiratoires dégagées, et le sortir de l'eau. Cette épreuve est à réaliser de manière continue, sans prendre d'appui, dans un temps **maximum de 5 minutes**.

Dès la fin du parcours et sans délai, réaliser une technique de hissage sûre et adaptée pour mettre une victime simulée hors de l'eau.

Cette compétence sera validée par un enseignant au minimum Initiateur NAP, par ailleurs titulaire de l'AFPS + AFCPSAM (PSE1 ou diplôme équivalent, délivrés par la sécurité civile, Ministère de l'intérieur) ou un moniteur national de secourisme ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile, ou un BEESAN ou BNSSA, licenciés FFESSM. L'attestation devra être fournie le jour de l'examen.

Attestation délivrée par :

Nom : Prénom :

n° de licence FFESSM : Club :

titre : N° du diplôme :

Certifié exact, fait à....., le

Signature